

RAPPEL : LE PRINCIPE DE PRUDENCE (Article 120-3 du Plan Comptable Général)

« La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise. »

I. LA DEPRECIATION D'ELEMENTS D'ACTIFS : PRINCIPES**A. Préalable : définitions**

- La valeur brute d'un actif est sa valeur d'entrée dans le patrimoine.
- La valeur actuelle d'un actif est sa valeur estimée à la date d'inventaire. Elle correspond à sa valeur vénale (prix de vente probable).
- Pour un actif non amortissable, la valeur nette comptable est sa valeur brute diminuée des dépréciations constatées.

B. La dépréciation et son évaluation

La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations ont un caractère réversible.

Exemple : un terrain acquis 50 000 € en N, déprécié en N+1 peut retrouver sa valeur en N+2.

Les éléments d'actif pouvant faire l'objet de dépréciation sont les suivants :

- les immobilisations (seul le cas des immobilisations non amortissables sera étudié),
- les stocks,
- les créances,
- les titres.

C. Principes de comptabilisation

Les dépréciations présentent un double aspect :

L'entreprise est appauvrie : cet appauvrissement est constaté dans un compte de charges	Certains éléments de l'actif sont dépréciés. La dépréciation est enregistrée au crédit d'un compte d'actif appelé : dépréciations
<ul style="list-style-type: none"> - 681 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges d'exploitation - 686 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges financières - 687 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges exceptionnelles 	<p>La codification employée est n° du compte principal avec un 9 en 2^{ème} position.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2907 Dépréciation du fonds commercial - 391 Dépréciation des matières premières - 491 Dépréciation des comptes de clients - 590 Dépréciation des VMP.
= comptes débités	= comptes crédités

L'écriture type d'enregistrement des dépréciations est donc :

		date d'inventaire		
68α		Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	X	
	α9αα	Dépréciations des ...		X

Remarque : une dépréciation est toujours enregistrée **à la clôture de l'exercice** et jamais en cours d'exercice.

II. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Les dépréciations peuvent concerner toutes les immobilisations, qu'elles soient amortissables ou non.

A. Principes et enregistrements

Principe : une dépréciation est nécessaire lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation est inférieure à sa valeur d'acquisition.

Enregistrements comptables

(1) constitution d'une dépréciation

		date d'inventaire		
6816		Dotation aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Dotation	
	29XX	Dépréciations des immobilisations		Dotation

(2) ajustement les années suivantes en fonction de la valeur de l'immobilisation

Deux cas peuvent se présenter :

La dépréciation s'est accrue, il faut alors compléter la dépréciation existante

Dotation complémentaire = Dépréciation nécessaire – dépréciation existante.

La dépréciation s'est réduite, il faut alors reprendre totalement ou partiellement la dépréciation.

Reprise = Dépréciation existante – Dépréciation nécessaire.

En cas de reprise, l'écriture sera la suivante :

		date d'inventaire		
29XX		Dépréciation des immobilisations	Reprise	
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		Reprise

B. Exemple

- **L'entreprise LALOUZY a acquis un terrain d'une valeur de 300 000 € en N-1. Suite à une révision du plan d'occupation des sols, ce terrain est évalué à 200 000 € au 31/12/N.**

Dépréciation nécessaire = valeur d'acquisition – valeur actuelle
 = 300 000 – 200 000
 = 100 000 €

31/12/N

68162		Dotation aux dépréciations sur immobilisations corporelles	100 000,00	
	2911	Dépréciations des terrains		100 000,00
		Dépréciation N.		

- **Au 31/12/N+1, la valeur du terrain est estimée à 190 000 €.**

Valeur actuelle du terrain < valeur nette comptable
 Dotation complémentaire = dépréciation nécessaire – dépréciation existante
 = 110 000 – 100 000
 = 10 000 €

31/12/N+1

68162		Dotation aux dépréciations sur immobilisations corporelles	10 000,00	
	2911	Dépréciations des terrains		10 000,00
		Dépréciation N+1		

- **Au 31/12/N+2, la valeur du terrain est estimée à 250 000 €.**

Dépréciation nécessaire = 50 000 €
 Dépréciation existante = 210 000 €
 Reprise = Dépréciation existante – dépréciation nécessaire
 = 110 000 – 50 000
 = 60 000 €

31/12/N+2

2911		Dépréciation des terrains	60 000,00	
	78162	Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles		60 000,00
		Reprise N+2		

C. Incidence sur le bilan, le compte de résultat, la trésorerie

▪ Incidence sur la trésorerie

Les écritures de dotation et de reprise n'ont aucune incidence sur la trésorerie. Elles n'engendrent aucun encaissement ou décaissement.

▪ Incidence sur le compte de résultat

Les écritures de dotations entraînent une augmentation des charges d'exploitation et donc une baisse du résultat.

Les écritures de reprise entraînent une augmentation des produits d'exploitation et donc une hausse du résultat.

▪ Incidence sur le bilan

Extrait de bilan au 31/12/N

ACTIF	Brut	Dépréciations	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains	Valeur brute	Dépréciation existante	Valeur brute - dépréciations

III. DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

La dépréciation correspond ici à la partie des créances que l'on risque de ne pas recouvrer lorsque les clients ont des difficultés de paiement.

A. Les créances douteuses

S'il existe un risque concernant le recouvrement d'une créance client, il faut transférer la créance douteuse pour son montant TTC au compte 416 Clients douteux pour l'isoler et pouvoir en suivre attentivement le recouvrement.

- **Exemple : La société LALOUZY a une créance de 2 392 € sur le client PANET. Ce dernier est en liquidation judiciaire. La société LALOUZY pense ne pouvoir récupérer que 70 % de sa créance**

		31/12/N			
416		Clients douteux		2 392,00	
	411	Clients			2 392,00
		Créance sur PANET en règlement judiciaire			

B. Evaluation de la dépréciation

Le calcul de la dépréciation s'effectue à partir du **montant de la créance Hors Taxe**. (En effet l'administration fiscale rembourse aux entreprises la TVA collectée sur les créances irrécouvrables).

- **Exemple : calculer la perte probable de la société LALOUZY avec son client PANET**

M. PANET ne va pas pouvoir régler 30 % du montant de sa dette.

Montant TTC de la créance = 2 392 €

Montant HT de la créance = $2\,392 / 1,196 = 2\,000$ €

Dépréciation nécessaire = 30 % du montant HT = $30\% \times 2\,000 = 600$ €

C. Enregistrement de la provision

En application du **principe de prudence**, une dépréciation doit être comptabilisée.

		31/12/N			
68174		Dotations aux dépréciations des créances		600,00	
	4916	Dépréciation des comptes de clients douteux			600,00
		Perte probable de 30% sur la créance de PANET			

D. Ajustement de la dépréciation

Lorsque la situation d'un client douteux évolue d'un exercice sur l'autre, il est nécessaire de procéder à un ajustement à l'inventaire.

3 situations peuvent se présenter :

- **Dépréciation nécessaire N+1 > Dépréciation existante N** → il faut augmenter la dépréciation constituée à la clôture de l'exercice N = DOTATION COMPLEMENTAIRE
- **Dépréciation nécessaire N+1 < Dépréciation existante N** → il faut diminuer la dépréciation constituée à la clôture de l'exercice N = REPRISE SUR PROVISION
- **Le client est irrécouvrable et la perte probable est devenue certaine.**
La créance à la quelle se rapportait la dépréciation n'est plus dans le patrimoine en N+1 → la dépréciation constituée en N est devenue sans objet = ANNULLATION DE LA DEPRECIATION (reprise totale)

1. *Augmentation de la dépréciation*

- **Exemple : Au 31/12/N+1, la situation de PANET s'est aggravée. La société LALOUZY espère ne récupérer que 50 % de sa créance.**

Evaluation de la perte probable au 31/12/N+1 :

La perte probable s'élève à 50 % du montant HT de la créance : $2\ 000 \times 50\ \% = 1\ 000\ \text{€}$

Evaluation de l'ajustement de la dépréciation à effectuer :

Dépréciation nécessaire au 31/12/N+1	1000
Dépréciation existante au 31/12/N	600
Dotation complémentaire de	400 €

		31/12/N+1			
68174		Dotation aux dépréciations des créances	400,00		
4916		Dépréciation des comptes de clients douteux			400,00
		Perte probable de 50% sur la créance de PANET			

2. *Diminution de la dépréciation*

Pour diminuer une dépréciation, on effectue une **reprise**.

La reprise constate une diminution de la perte probable. Elle constitue donc pour l'entreprise un PRODUIT à enregistrer dans : 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants.

- **Exemple : au 31/12/N+2, la situation de PANET s'est redressée. La société LALOUZY espère pouvoir récupérer 90 % de sa créance.**

Evaluation de la perte probable au 31/12/N+2 :

La perte probable s'élève à 10 % du montant HT de la créance : $2\ 000 \times 10\ \% = 200\ \text{€}$

Evaluation de l'ajustement de la dépréciation à effectuer

Dépréciation nécessaire au 31/12/N+2	200 €
Dépréciation existante au 31/12/N+1	1 000 €
Reprise	800 €

		31/12/N+2		
4916		Dépréciation des comptes de clients douteux	800,00	
	78174	Reprises sur dépréciations des créances		800,00
		Reprise sur dépréciations		

3. Dépréciation devenue sans objet

Si la créance est définitivement perdue. Il est nécessaire de :

- sortir la créance du patrimoine de l'entreprise, de comptabiliser la perte subie et de récupérer la TVA collectée payée à l'Etat. Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées dans un compte de charges pour leur montant HT : 654 Pertes sur créances irrécouvrables.
- annuler la dépréciation existante et donc reprendre celle-ci pour la totalité de son montant.
- **Exemple : Au 31/12/N+3, M. PANET a définitivement cessé son activité après avoir réglé une partie de sa dette. La société LALOUZY a touché en octobre N+3, un chèque de 1500 € pour solde de tout compte.**

Evaluation de la perte certaine au 31/12/N+3

Montant nominal TTC de la créance :	2 392 €
Montant du règlement reçu :	1 500 €
Montant définitivement non perçu TTC :	892 €

Sur ce montant, l'Etat remboursera la TVA soit $892 \times (0,196/1,196) = 146,18 \text{ €}$

La perte est donc limitée à $892 - 146,18 = 745,82 \text{ €}$

→ Enregistrement de la perte sur créance irrécouvrable

		31/12/N+3		
654		Pertes sur créances irrécouvrables	745,82	
44551		Etat-TVA à décaisser	146,18	
	416	Clients douteux		892,00
		Pour solde du compte de la créance sur M. PANET		

→ Enregistrement de la reprise sur dépréciation

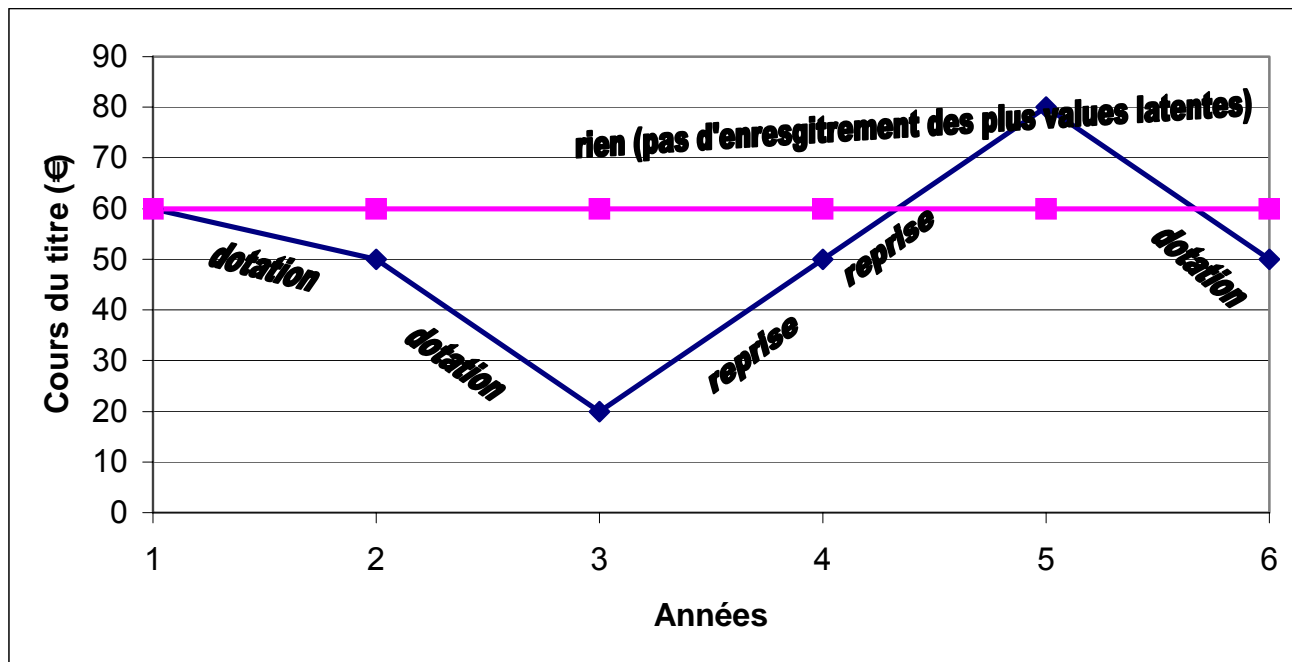
		31/12/N+3		
4916		Dépréciation des comptes de clients douteux	200,00	
	78174	Reprises sur dépréciations des créances		200,00
		Pour solde de la dépréciation sur M. PEPIN devenue sans objet		

IV. DEPRECIATION DES TITRES

A. Principe de constitution et d'ajustement des dépréciations

Les divers titres et valeurs mobilières de placement qu'une entreprise détient en portefeuille sont évalués à la clôture de chaque exercice. En général, l'évaluation est fondée sur le cours de bourse.

Il y a une moins value probable lorsque, à la clôture l'exercice, le cours en Bourse est inférieur à la valeur d'acquisition du titre. Il faut alors constater la moins value par une dépréciation.



B. Comptabilisation

Pour une augmentation de la dépréciation

31/12/N

6866	x9xx	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	Perte probable			Perte probable
------	------	---	----------------	--	--	----------------

Pour une reprise sur dépréciation

31/12/N

x9xx	7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	mtt reprise			mtt reprise
------	------	--	-------------	--	--	-------------

C. Application

- **L'entreprise LALOUZY détient un portefeuille de titres et de valeurs mobilières de placement. La situation de ces titres au 31/12/N est la suivante :**

Nature	Nom	Quantité au 31/12/N	Prix d'achat unitaire	Dépréciations au 31/12/N
Titres immobilisés (actions)	TOURNESOL	103	87	-
VMP (Actions)	HADDOCK	200	114	800
VMP (actions)	CASTAFIORE	56	19	15

- **Opérations effectuées en N+1**

- 20 titres TOURNESOL ont été vendus le 06/12/N+1.
- 26 actions CASTAFIORE ont été vendues le 29/12/N+1

- **Cours des titres au 31/12/N+1**

- TOURNESOL : 82 €
- HADDOCK : 117 €
- CASTAFIORE : 18 €

Titres	Quantités au 31/12/N+1	Prix d'achat unitaire	Cours au 31/12/N+1	Dépréciations nécessaires au 31/12/N	Dépréciations existantes au 31/12/N+1	Ajustements	
						Dotations	Reprises
TOURNESOL	83	87	82	415		415	
HADDOCK	200	114	117		800		800
CASTAFIORE	30	19	18	30	15	15	

Enregistrements

5903		Dépréciations des valeurs mobilières de placement (actions)	800,00	
	7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers		800,00
		Reprises année N+1 (Haddock)		
31/12/N+1				
6866		Dotations aux dépréciations des éléments financiers	430,00	
	2961	Dépréciations des titres immobilisés (actions)		415,00
	5903	Dépréciations des valeurs mobilières de placement (actions)		15,00
		Dotations année N+1 (Tournesol et castafiore)		

V. DEPRECIATION DES STOCKS

Certains évènements peuvent faire craindre de ne pouvoir vendre tout ou partie du stock à la valeur prévue : évolution technologique, changement de mode, qualité détériorée. Une dépréciation doit alors être constatée.

A. Principes d'enregistrement

Le traitement des dépréciations de stocks est différent des titres et des créances.

A la fin de chaque exercice, il faut systématiquement :

- annuler les dépréciations constatées lors de l'exercice précédent, c'est-à-dire les reprendre en intégralité,
- constater les dépréciations nécessaires

B. Application

- **Au 31/12/N, une partie du stock de produits finis de l'entreprise LALOUZY a été abîmé suite à des mauvaises conditions de conservation. Le coût des produits concernés est évalué à 1 340 €. L'entreprise estime la perte de valeur à 40 %.**
- **Au 31/12/N-1, à l'inventaire précédent une dépréciation de 800 € avait été constatée en comptabilité sur le stock de produits finis.**

Annulation de la dépréciation existante (reprise)

		31/12/N			
3955		Dépréciations des stocks de produits finis	800,00		
	78173	Reprises sur dépréciations des stocks finis		800,00	
		<u>Annulation</u> dépréciation existante			

Constatation de la nouvelle dépréciation (dotation)

		31/12/N			
68173		Dotations aux dépréciations des stocks	536,00		
	3955	Dépréciations des stocks de produits finis		536,00	
		<u>Constatation</u> dépréciation nécessaire			

Le traitement des stocks à l'inventaire fera l'objet d'une étude plus approfondie lors du chapitre suivant.

poly

Corinne ZAMBOTTO (c)
Ne pas reproduire sans autorisation